



Créée en septembre 2004, notre fondation a pour objet de développer l'éducation et le plaisir du Bien-manger des enfants de 0 à 12 ans et fonctionne par appel à projets.

Pendant plusieurs années les projets concernaient principalement la cible directe de l'enfance, mais nous avons depuis 2014 orienté notre appel à projets sur l'éducation des parents à l'alimentation des plus petits où les acteurs de la petite enfance commencent à faire de réelles avancées pour faire progresser l'accès des nourrissons et des jeunes enfants (<3 ans) à une alimentation adaptée à leurs besoins.

En 2016, nous lançons notre premier prix de soutien de recherche médicale sur l'impact de l'alimentation de la femme enceinte sur le fœtus et le futur de son enfant !

PRIX DE SOUTIEN GUY DEMARLE ENFANCE & BIEN MANGER 2016

Recherche médicale

Thème : Impact de l'alimentation de la femme enceinte sur le fœtus et le futur de son enfant

Dotation : 10 000 €

Cible : les chercheurs ou personnalités les plus qualifiées et reconnues sur ce thème ayant démontré des compétences particulièrement remarquables par la voie de publications, recherches, et toutes autres actions dans le but d'améliorer les connaissances sur ce sujet.

Sélection des lauréats :

1. Une communauté d'experts sera identifiée par la Déléguée Générale de la Fondation Guy Demarle Enfance et Bien manger. Ils seront sélectionnés au regard de leurs compétences sur le sujet de la nutrition et porté à un nombre minimum de 11. Les experts pourront être sélectionnés au sein notamment de la Société Francophone Origines Développementales de la Santé, la Société Francophone Nutrition Clinique et Métabolisme, Société Francophone du Diabète, Société Française de Nutrition, Association pour la Prise en charge et la Prévention de l'Obésité en Pédiatrie, L'Association Française des Diététiciens Nutritionnistes, l'Association le Grand Forum des tout-petits, l'Institut Danone ou toute autre structure savante reconnue dans le domaine de la nutrition. Les membres constituant la communauté d'experts seront soumis à l'approbation du Comité exécutif de la Fondation.
2. Une liste de 5 personnalités les plus qualifiées sur le thème sera alors élaborée par la communauté d'experts et par la Déléguée Générale de la Fondation Guy Demarle Enfance &

Bien-manger, puis soumise à l'approbation des membres de son Comité Exécutif. Chacune de ces 5 personnalités sera contactée personnellement afin qu'elle dépose un dossier constitué d'un curriculum vitae à jour, de la liste de ses publications et recherches, passées et en cours, pour éclairer l'avis de la communauté d'experts.

3. La communauté d'experts sera ensuite sollicitée pour désigner, après examen des dossiers de candidature, la personnalité la plus remarquable parmi la liste des 5 candidats. Les experts se prononceront par la voie du vote par écrit (mail ou courrier). Le lauréat sera désigné par la voie du nombre. La désignation du lauréat n'est valable que si la moitié au moins des membres de la communauté d'experts de la nutrition a voté.
4. A l'automne 2016, le comité exécutif valide le lauréat désigné par la communauté d'experts de la nutrition.
5. La Fondation Guy Demarle Enfance et Bien manger transmet au quatrième trimestre 2016 à la Fondation de France les dossiers de présentation du lauréat et du prix de sa fondation pour lui permettre de préparer dans les meilleures conditions la cérémonie de remise du prix au premier trimestre 2017.

Remise du prix :

Le lauréat se verra remettre le prix de la Fondation Guy Demarle Enfance et Bien Manger d'une valeur de 10 000 € lors de la remise des prix de recherche médicale de la Fondation de France en janvier 2017.

Engagements du lauréat

Le lauréat s'engage à parrainer les éditions futures du prix de recherche Guy Demarle.

1. Il propose au comité exécutif la composition d'un comité scientifique ad hoc dont il assurera la présidence pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle du prix soit :
 - i. rédiger l'appel à candidatures des éditions futures du Prix annuel Guy Demarle en lien avec le Comité scientifique ad hoc, qu'il soumet à l'approbation du Comité exécutif ;
 - ii. préciser les modalités de sélection des candidats ;
 - iii. assurer l'identification des cibles de diffusion de l'appel à candidatures.
 - iv. désigner chaque année le lauréat du Prix de recherche médicale de la Fondation Guy Demarle
2. Il transmet le dossier du lauréat au comité exécutif de la Fondation qui l'approuve.
3. Il répond aux sollicitations et interrogations éventuelles du comité exécutif de la Fondation Guy Demarle Enfance et Bien manger dans le cadre du Prix mis en œuvre.
4. Il peut être amené à communiquer sur le Prix.